

Nature	Information complémentaire
Abandon du droit de propriété	
Acte de concession	
Action - construction ou rénovation	Art. 2727 C.c.Q.
Action - syndicat des copropriétaires	Art. 2729 et 2800 C.c.Q.
Adjudication défaut paiement de l'impôt foncier	Art. 3001 C.c.Q., liste des immeuble vendus (adjudés)
Amendement	
Annulation	
Apport à société - propriété	Art. 2199 C.c.Q.
Avis cadastral	Art. 3033 C.c.Q.
Avis Charte de la Ville de Montréal	Art. 50.2, 50.3, 151.3, 190, 190.1, 192 et 193 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec
Avis Charte de la Ville de Québec	Art. 56, 91, 105.2 et 105.3 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec
Avis d'abandon - utilisation d'un mur mitoyen	Art. 1006 C.c.Q.
Avis d'abandon de la prise en paiement	Art. 2779 C.c.Q.
Avis d'abandon de la résolution de la vente	Art. 1743 et 2779 C.c.Q.
Avis d'abandon d'un DRERE	Art. 3071 C.c.Q.
Avis d'administration du curateur public	Art. 31 Loi sur le curateur public
Avis d'administration du ministre du Revenu	Art. 363 C.c.Q. et art. 17 Loi sur les biens non réclamés
Avis d'arrérages de rente	Art. 2960 C.c.Q.
Avis de bail	Art. 2999.1 C.c.Q.
Avis de bail excédant 40 ans	Art. 2999.1 C.c.Q.
Avis de changement de nom	Art. 3015 C.c.Q.
Avis de classement	Art. 33 Loi sur le patrimoine culturel
Avis de clôture	Art. 2715 C.c.Q. ou art. 364 C.c.Q.
Avis de confirmation	Art. 11 et 14 Loi sur l'expropriation
Avis de contamination	Art. 31.58, 70.5.4 (1) et 115.1 Loi sur la qualité de l'environnement Art. 15.10 Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection
Avis de déclassement	Art. 36 Loi sur le patrimoine culturel
Avis de décontamination	Art. 31.59, 70.5.5 (1) et 115.1 Loi sur la qualité de l'environnement Art. 15.10 Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection
Avis de dépôt d'un plan	Art. 2997 C.c.Q. Art. 16 (2) 4° et 30 (1) 4° Loi sur la conservation du patrimoine naturel Art. 5 (6) b) Loi sur la protection de la navigation Art. 30 Loi sur l'arpentage des terres du Canada
Avis de dépôt d'un plan - droit de propriété	Art. 143 al.2 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec
Avis de dépôt d'un plan et devis - régime des eaux	Art. 2997 C.c.Q. Art. 35, 59 et 60 Loi sur le régime des eaux

Nature	Information complémentaire
Avis de désignation du liquidateur	Art.777 et 788 C.c.Q
Avis de dissolution	Art. 358 C.c.Q.
Avis de faillite	Art. 74 Loi concernant la faillite et l'insolvabilité
Avis de licitation	Art. 3000 C.c.Q.
Avis de nomination du liquidateur	Art. 358 et 359 C.c.Q
Avis de préinscription	Art. 2966 et 2967 C.c.Q.
Avis de propriété d'un bien sans maître	Art. 936 C.c.Q.
Avis de prorogation de l'avis d'intention	Art. 31 Loi sur le patrimoine culturel
Avis de remise de biens	Art. 2776 C.c.Q.
Avis de remplacement d'un fondé de pouvoir	Art. 2692 et 2999.2 C.c.Q.
Avis de remplacement d'un liquidateur	Art. 777 et 788 C.c.Q.
Avis de renonciation	Art. 12 (1) Loi sur l'expropriation
Avis de renonciation au droit exproprié	Art. 20 (2) Loi sur l'expropriation
Avis de renouvellement	Art. 2937 C.c.Q.
Avis de renouvellement - inscription d'une adresse	Art. 3022 C.c.Q.
Avis de réserve pour fins publiques	Art. 79 Loi sur l'expropriation
Avis de révocation du liquidateur	Art. 358 et 359 C.c.Q.
Avis de révocation d'un DRERE	Art. 3071 C.c.Q.
Avis de surplus d'intérêts échus	Art. 2960 C.c.Q.
Avis de transfert - servitude	Art.53 Loi sur l'expropriation
Avis de transfert d'autorité	Art. 2940 C.c.Q.
Avis de transfert de propriété	Art. 53 Loi sur l'expropriation
Avis de transfert de propriété- Comm. Scolaires	Art. 121 Loi sur l'instruction publique
Avis de vente par le créancier	Art. 2788 C.c.Q.
Avis de vente sous contrôle de justice	Art. 2791, 2771, 2779, 3000 C.c.Q. et 748 C.p.c. (2014)
Avis de vente sous l'autorité de la justice	Art. 3000 C.c.Q. et 670 C.p.c.
Avis d'exclusion à la zone agricole	Art. 67 Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
Avis d'expropriation	Art. 40 et 42 Loi sur l'expropriation Art. 8 Loi concernant le Réseau électrique métropolitain (L.Q. 2017, c. 17)
Avis d'inclusion à la zone agricole	Art. 67 Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
Avis d'intention de procéder au classement	Art. 30 Loi sur le patrimoine culturel
Avis d'intention d'exercer la faculté de rachat	Art. 1751 C.c.Q.
Avis d'intention d'exproprier	Art. 5 Loi sur l'expropriation
Avis en vertu de l'article 2949 C.c.Q.	Hypothèque sur les immeubles acquis postérieurement
Avis en vertu de l'article 410 C.p.c (2014)	Séparation de biens ou séparation de corps, nullité du mariage, divorce ou dissolution ou nullité de l'union civile
Avis en vertu des articles 3 ou 4 L.Q. 2016, c. 8	Art. 3 et 4 Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (L.Q. 2016, c. 8)
Avis faisant état d'un transfert de propriété	Art. 20, 22 et 31 Loi concernant le Réseau électrique métropolitain (L.Q. 2017, c. 17)

Nature	Information complémentaire
Avis ministériel de transfert - propriété	Art. 8 et 9 Loi concernant le Réseau électrique métropolitain (L.Q. 2017, c. 17)
Avis municipal de transfert - propriété	Art. 7 (2) 3° et 8 Loi concernant le Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (L.Q. 2019, c. 15)
Avis pour charge administrative-protection HLM	Art. 68.1 Loi sur la Société d'habitation du Québec
Avis pour porter	Art. 2674, 2996 ou 3035 C.c.Q.
Avis selon l'article 306 C.c.Q.	Identification sous un autre nom
Bail à rente	Art. 1802 et 2368 C.c.Q.
Bail immobilier	Art. 1852 C.c.Q.
Bail immobilier - modification	
Bail immobilier excédant 40 ans	Art. 1852 C.c.Q.
Bail minier	Art. 8 Loi sur les mines
Bail minier - prolongation	Art. 104 et 148 Loi sur les mines
Bail minier - renouvellement	Art. 104 Loi sur les mines
Certificat - droit de propriété	Art. 8 Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux
Certificat de cession et de nomination	Art. 49 (4) et 74 (1) Loi concernant la faillite et l'insolvabilité
Certificat de l'administrateur	Art. 66.29 Loi concernant la faillite et l'insolvabilité
Cession de bail	Art. 1870 C.c.Q.
Cession de créance hypothécaire	Art. 1637 C.c.Q.
Cession de rang hypothécaire	Art. 2956 C.c.Q.
Cession des droits de l'emphytéote	Art. 1119 et 1195 C.c.Q.
Cession du droit d'accession	Art. 1110 C.c.Q.
Cession d'un droit d'usage	Art. 1173 C.c.Q.
Cession d'un immeuble	Art. 1185 et 2938 C.c.Q. Art. 6 Loi concernant le Réseau électrique métropolitain (L.Q. 2017, c. 17)
Confirmation	Art. 166 C.c.Q.
Consentement à modification cadastrale	Art. 3044 C.c.Q.
Contre-lettre	Art. 904 et 1451 C.c.Q.
Convention	
Convention de délimitation du domaine hydrique	Art. 2 al. 5 Loi sur le régime des eaux
Convention d'indivision	Art. 841, 1010, 1012 et 1014 C.c.Q.
Correction	
Correction - cession	
Correction de concordance DRERE	Art. 3039 C.c.Q.
Correction d'une référence à un avis d'adresse	Art. 3023 C.c.Q., modification ou omission d'une référence à un avis d'adresse
Dation en paiement volontaire	Art. 1799 C.c.Q.
Décision de mettre fin à la copropriété	Art. 1108 C.c.Q.
Déclaration - Charte de la Ville de Montréal	Art. 82 et suivants de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec
Déclaration - Charte de la Ville de Québec	Art. 176 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec
Déclaration - Loi sur les compétences municipales	Art. 72 à 74 et art. 247.1 Loi sur les compétences municipales

Nature	Information complémentaire
Déclaration (art. 58 Loi Soc. habitation Québec)	Art. 58, 58.1.1 et 58.1.2 Loi sur la Société d'habitation du Québec
Déclaration d'abandon d'une réserve	Art. 83 Loi sur l'expropriation
Déclaration d'appartenance au domaine de l'État	Art. 19 Loi sur les terres du domaine de l'État
Déclaration de coemphytéose	Art. 1196 C.c.Q.
Déclaration de copropriété	Art. 1038 C.c.Q.
Déclaration de localisation d'un puits fermé	Art. 164 Loi sur les mines
Déclaration de résidence familiale	Art. 404, 405 et 407 C.c.Q.
Déclaration de transfert de créances	Art. 37 Loi sur Financement-Québec
Déclaration de transfert de propriété	Art. 37 Loi sur Financement-Québec, Art. 17 Loi sur les corporations religieuses Art. 228(1) Loi canadienne sur les sociétés par actions Art. 44 Loi sur les infrastructures publiques.
Déclaration de transmission	Art. 2999 C.c.Q.
Déclaration de transmission - créance hypothécaire	Art. 2999 C.c.Q.
Déclaration d'un plan de gestion d'une forêt	Art. 45 Loi sur le crédit forestier Art. 32 Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées
Déclaration Société québécoise des infrastructures	Art. 53 et 56 Loi sur les infrastructures publiques
Décret	
Décret - désignation de région agricole	Art. 24 Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
Décret - établissant la zone agricole	Art. 52 Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
Décret - plan ajusté d'une zone agricole	Art. 105.2 et 105.3 Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
Délai	Art. 1439 C.c.Q.
Délaissement volontaire - Prise en paiement	Art. 2764 C.c.Q.
Démonstration du montant d'une créance prioritaire	Art. 482.3 Loi sur les cités et villes
Dépôt d'un plan provisoire	Art. 35 et 37 Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
Description d'un terrain de golf	Art. 212 Loi sur la fiscalité municipale
Désistement du syndic	Art. 20 Loi concernant la faillite et l'insolvabilité
Donation	Art. 1806 C.c.Q.
Droit de coupe de bois	
Droit de pêche	
Droit de rente	Art. 2367 C.c.Q.
Droit de résolution	Art. 2939 C.c.Q.
Droit de stockage	Art. 15 Loi sur le stockage de gaz naturel et sur les conduites de gaz naturel et de pétrole
Droit minier	Art. 8 Loi sur les mines
Échange	Art. 1795 C.c.Q.
Emphytéose	Art. 1119, 1195 et 1197 C.c.Q.
Entente de reconnaissance d'une réserve naturelle	Art. 59 Loi sur la conservation du patrimoine naturel
Entente sur la conservation de la faune	Art. 104, 111, 122 Loi sur la conservation et mise en valeur de la faune
Exercice du droit de retour	Art. 1506 et 1507 C.c.Q.
Extinction	

Nature	Information complémentaire
Fiducie	Art. 1260 C.c.Q.
Garantie - Loi sur les banques	Art. 426 et ss Loi sur les banques
Hypothèque	Art. 2681 C.c.Q.
Hypothèque des indemnités d'assurance de loyers	Art. 2695 C.c.Q.
Hypothèque des loyers	Art. 2695 C.c.Q.
Hypothèque d'une créance hypothécaire	Art. 2712 C.c.Q.
Hypothèque légale	Art. 2724 et 2725 C.c.Q.
Hypothèque légale (construction)	Art. 2724 et 2727 C.c.Q.
Hypothèque légale du syndicat des copropriétaires	Art. 2724 et 2729 C.c.Q.
Hypothèque légale - jugement en matière familiale	Art. 2724 et 2730 C.c.Q.
Hypothèque légale résultant d'un jugement	Art. 2724 et 2730 C.c.Q.
Hypothèque ouverte	Art. 2715 C.c.Q.
Injonction	Art. 509 C.p.c. (2014)
Jugement	
Jugement en matière familiale	Art. 2999.1.1 C.c.Q.
Jugement - extinction d'un droit réel	
Jugement - rectifiant une inscription	Art. 2965 C.c.Q.
Jugement - résolution de la vente	
Jugement - révocation d'une donation	
Jugement - transfert de propriété	
Jugement en délaissement - Prise en paiement	Art. 2765 C.c.Q.
Jugement pour porter	
Jugement sur titre	Art. 412, 413, 2910, 2917, 2918, 3002 C.c.Q. et 468 C.p.c. (2014))
Lettres patentes	
Lettres patentes - annulation	
Lettres patentes - rectification ou modification	
Limitation d'hypothèque	
Liste de lots - certains districts électoraux	Art. 7 Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux
Mise en garde - caveat	Art. 74 (3) Loi concernant la faillite et l'insolvabilité
Modification	
Modification d'une déclaration de copropriété	Art. 1059 C.c.Q.
Ordonnance	
Ordonnance - protection du territoire agricole	Art. 85 et 105.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

Nature	Information complémentaire
Ordonnance de blocage	Art. 83.13, 462.33 et 490.8 Code criminel Art. 14 Loi réglementant certaines drogues et autres substances Art. 91 Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois Art. 9.1, 9.3 et 13 Loi portant mise en oeuvre des traités d'entraide juridique en matière criminelle et modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de l'État et la Loi sur l'immigration Art. 232 (1) Loi visant la taxation des spiritueux, du vin et du tabac et le traitement des provisions de bord (Titre abrégé : Loi de 2001 sur l'accise)
Ordonnance de confiscation	Art. 83.14, 462.37, 462.371, 462.38, 490.1 et 490.2 Code criminel Art. 16 et 17 Loi réglementant certaines drogues et autres substances Art. 94 et 95 Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois Art. 9.2, 9.4 et 13 Loi portant mise en oeuvre des traités d'entraide juridique en matière criminelle et modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de l'État et la Loi sur l'immigration Art. 232 (1) Loi visant la taxation des spiritueux, du vin et du tabac et le traitement des provisions de bord (Titre abrégé : Loi de 2001 sur l'accise)
Ordonnance de désistement	Art. 52.1 Loi sur l'expropriation
Ordonnance de faillite	Art. 74 Loi sur la faillite et l'insolvabilité
Ordonnance de séquestre intérimaire	Art. 46 Loi sur la faillite et l'insolvabilité
Ordonnance homologuée - transfert de propriété	Art. 53 Loi sur l'expropriation
Ouverture de substitution	Art. 1240 C.c.Q.
Partage	Art. 885, 1030 et 1037 C.c.Q.
Partage successoral	Art. 884 et 885 C. c.Q.
Préavis de résolution de la vente	Art. 1743 C.c.Q.
Préavis d'exercice - Prise de possession	Art. 2758 C.c.Q.
Préavis d'exercice - Prise en paiement	Art. 2758 C.c.Q.
Préavis d'exercice - Vente par le créancier	Art. 2758 C.c.Q.
Préavis d'exercice - Vente sous contrôle justice	Art 2758 C.c.Q.
Préavis d'exercice d'une sûreté prioritaire	Art. 14.06 Loi sur la faillite et l'insolvabilité Art. 11.8(8) Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies
Préavis par l'acquéreur - faculté de rachat	Art. 1756 C.c.Q.
Préavis vente défaut de paiement impôt foncier	Avis de vente, Liste des immeubles à vendre
Procès-verbal d'abornement - judiciaire	Art. 978 C.c.Q.
Procès-verbal d'abornement - volontaire	Art. 978 C.c.Q.
Ratification	Art. 319 C.c.Q.

Nature	Information complémentaire
Reconnaissance volontaire du droit de propriété	
Réduction d'hypothèque	
Règlement - Charte de la Ville de Montréal	Art. 182, 183 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec
Règlement de zonage	Art. 5.4 (2) et art. 5.6 Loi sur l'aéronautique
Regroupement	Art. 2978 C.c.Q.
Remise des biens - fiducie	Art. 1297 C.c.Q.
Renonciation	
Renonciation - in favorem	Art. 641 C.c.Q.
Renonciation à la prescription	Art. 2885 C.c.Q.
Renonciation à la substitution	Art. 1234 C.c.Q.
Renonciation du syndic	
Rente viagère	
Résiliation	
Résolution - vente d'une fraction de copropriété	Art. 1792 C.c.Q.
Résolution volontaire de la vente	Art. 1743 C.c.Q.
Retrait d'autorisation de percevoir des créances	Art. 2745 C.c.Q.
Retrait d'autorisation de percevoir les loyers	Art. 2745 C.c.Q.
Retrait par le propriétaire	Art. 531 Loi sur les cités et villes Art. 1057 Code municipal du Québec
Retrait par le syndicat des copropriétaires	Art. 1082 C.c.Q.
Retrait par l'indivisaire	Art. 1022 C.c.Q.
Retrait par un tiers	Art. 533 Loi sur les cités et villes Art. 1058 Code municipal du Québec Art. 77 Loi sur la Commission municipale
Rétrocession	
Révocation de substitution	Art. 1253 et 1254 C.c.Q.
Saisie - procès-verbal	Art. 705 C.p.c. (2014) ou art.516 et ss C.p.c. (2014)
Servitude	Art. 1181 et 1183 C.c.Q. Art. 34 et 35 Loi concernant le Réseau électrique métropolitain (L.Q. 2017, c. 17)
Servitude - abandon	Art. 1191 C.c.Q.
Servitude - annulation	Art. 1439 C.c.Q.
Servitude - modification	Art. 1439 C.c.Q.
Servitude - renonciation	Art. 1191 C.c.Q.
Subrogation	Art. 1653, 1654 et 1655 C.c.Q.
Subrogation légale	Art. 1656 C.c.Q.
Substitution	Art. 1218 C.c.Q.
Transfert de propriété - terres domaine de l'État	Art. 17.14 Loi sur le ministère des ressources naturelles
Usage	Art. 1172 C.c.Q.
Usufruit	Art. 1120 C.c.Q.
Usufruit viager	Art. 1123 C.c.Q.
Vente	
Vente à réméré	Art. 1750 C.c.Q.
Vente d'un droit d'usage	Art. 1708 C.c.Q.
Vente d'un droit d'usufruit	Art. 1708 C.c.Q.
Vente par le créancier	Art. 2784 C.c.Q.
Vente par le shérif	Art. 690 C.p.c.

Nature	Information complémentaire
Vente sous contrôle de justice	Art. 2791 C.c.Q.
Vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier	Vente définitive Art. 526 Loi sur les cités et villes Art. 1045 Code municipal du Québec Art. 74 Loi sur la commission municipale Art. 343 Loi sur l'instruction publique

Date: 2014-09-24

Modifié le: 2022-09-09

Ce document vous est fourni à titre d'aide-mémoire. Son contenu n'a aucune valeur légale et reflète la situation à la date de sa rédaction.